

14 DEC. 2017

Enedis Agence Raccordements Grands Producteurs

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES SERVICE
URBANISME
28 BOULEVARD LUNDY
51100 REIMS

Téléphone : 03 83 97 41 31

Courriel : usrest-areprod-hta@enedis-grdf.fr
Interlocuteur : Danajeyasankaran DANAPANDIANE

Objet : Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

REIMS Cedex, le 06/12/2017

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC05135117D0002
Adresse : ANCIEN AERODROME MILITAIRE DE MARIGNY LE GRAND
51230 MARIGNY
Référence cadastrale : Section C1 , Parcelle n° 207-1097
Section C2 , Parcelle n° 1994
Section C3 , Parcelle n° 1988
Section YA , Parcelle n° 1
Section D , Parcelle n° 1918-1981
Section D2 , Parcelle n° 1436
Section YM , Parcelle n° 15
Nom du demandeur : MAIONCHI MARC

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Danajeyasankaran DANAPANDIANE

Votre conseiller

Pour information :

Nous tenons également à vous préciser que cette parcelle est surplombée par une ligne électrique aérienne ou traversée par un câble électrique souterrain, les constructions érigées sur ce terrain devront donc respecter les distances réglementaires de sécurité décrites dans l'arrêté technique du 17 mai 2001. Si ces constructions ne pouvaient se trouver à distance réglementaire des ouvrages, alors ceux-ci devront être mis en conformité. Dès l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire devra demander une étude à Enedis pour déterminer les solutions techniques et financières à mettre en œuvre.

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

